



Saint-Pierre, le 16 mars 2017

Madame le Sénateur-Maire,

Nous avons pris connaissance cet après-midi sur les réseaux sociaux de l'annonce de la modification de l'accès au bureau de vote n°1, situé à la Mairie de Saint-Pierre et ce en raison du chantier de réfection du parvis de l'Hôtel de Ville.

Si nous comprenons que des travaux d'envergure sont nécessaires, pour notamment rendre le bâtiment accessible aux personnes à mobilité réduite (loi du 11 février 2005), il va de soi que ce seul accès aux urnes ne peut convenir aux personnes en situation de handicap, invalides ou à nos aînés.

Quelle autre solution est envisageable pour rendre possible le devoir civique de l'ensemble des électeurs ?

Nous vous prions de croire, Madame le Sénateur-Maire, en l'expression de toute notre considération.

Les conseillers municipaux de Cap Sur l'Avenir

Yannick CAMBRAY

Maïté LEGASSE

Oswen LAFITTE

Pierre SALOMON

Tatiana VIGNEAU URTIZBEREA Cédric BORTHAIRE

Renaud GOINEAU